

**Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne**

Conseillers en exercice :
58
Conseillers présents :
46
Suppléants ayant voix
délibérantes :
2
Conseillers représentés :
7
Total votants :
55

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2017 A 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, président. Date de la convocation : 4 juillet 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 12 juillet 2017 à 18h30, Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Thomas BARNERIAS, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Daniel BALISONI, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Françoise CHASSANGRE, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Jeannine SUAREZ à Catherine MAZELLIER
Daniel BERTHUCAT à Gérard GRILLE
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Martine MUNOZ à Stéphane RODIER
Paul SABATIER à Marie-Noëlle BONNARD
Benoit GENEIX à Thierry DEGLON
Claude GOUILLON-CHENOT à Françoise CHASSANGRE



Conseiller.e.s absent.e.s :

Ludovic COMBE
Philippe BLANCHOZ
André IMBERDIS
Paul PERRIN
Carine BRODIN

Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérantes :

Christine PETRUCCI
Alain CHASSAGNE

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**Conventions avec la MSA
DELIBERATION N°20170712-21**

Rapporteur : Pierre ROZE, Vice-Président

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu les conventions types de la MSA Auvergne relatives à la prestation de service,

Considérant les conventions signées entre la communauté de communes Thiers Dore et Montagne et la CAF du Puy-de-Dôme dans le cadre de la prestation de service ordinaire et de la prestation de service unique,

Considérant que les prestations de service ordinaire et unique de la MSA sont calculées de la même manière que les prestations de service ordinaire et unique de la CAF,
Considérant que les modalités d'intervention et de versement de ces prestations de service doivent faire l'objet d'une convention pour chaque établissement,

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les conventions à intervenir avec la MSA Auvergne, ayant pour objet de fixer les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service pour les ALSH et de la prestation de service unique pour les établissements d'accueils de jeunes enfants,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer lesdites conventions,
- **Précise** que les dites conventions pour la prestation de service ont une durée d'un an renouvelable tacitement d'année en année.

TOTAL VOTANTS :	55 =	Conseillers Présents	46 +	Représentés	9 -	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMEES :	55 =	Pour : 55		Contre : 0		
Abstention :	0					



Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châeldon